

RETRAITES & CLIMAT SOCIAL

IL FAUT DES ENGAGEMENTS D'URGENCE !

La question des retraites est un facteur majeur d'inquiétude dans le conflit social qui s'annonce. Elle s'ajoute à un contexte de tensions sociales exacerbées par des réorganisations incessantes, des suppressions de postes et une perte de sens des collectifs au travail. Le résultat est, malheureusement, connu : une souffrance au travail qui va croissant. La CFDT ne se résoudra pas à l'échec du dialogue social et au sacrifice des cheminots. Nous portons, au contraire, un syndicalisme de propositions pour améliorer le quotidien des cheminots. **Explications.**

RETRAITES

DÉFENDRE TOUS LES CHEMINOTS, CADRES PERMANENTS & CONTRACTUELS

La loi de 2018 a décidé de la fermeture du régime spécial des cheminots. La contrepartie de cette fermeture était le maintien de tous les droits pour les salariés en poste et le gouvernement s'y est engagé à plusieurs reprises.

QUE DIT L'ARTICLE 4-2 DU CHAPITRE 5 DU STATUT ?

La question du régime spécial est directement liée au statut : « Dès leur admission à l'essai, les agents du cadre permanent sont affiliés au régime spécial de retraite du personnel de la SNCF dans les conditions réglementaires en vigueur ».

NON, LES CHEMINOTS N'ONT PAS ÉTÉ ÉPARGNÉS PAR LES PRÉCÉDENTES RÉFORMES SUR LES RETRAITES

Les cheminots, contrairement à ce qui pourrait être dit, n'ont pas été exemptés des effets des réformes précédentes sur les retraites. En effet, les réformes de 2008, 2010 et 2014 ont déjà porté de nombreux coups à la continuité du contrat social cheminot et ont fait émerger au sein du corps social des écarts importants en matière de droits à la retraite.

RESPECTER LES ENGAGEMENTS !

La remise en cause des droits à la retraite des cheminots, tant pour leur âge de départ que pour les modalités de calcul des pensions serait donc :

- un non-respect des engagements pris par le gouvernement en 2018 ;
- une aberration économique et financière pour l'ensemble de la collectivité ;
- un choix stigmatisant et illisible pris pour une population qui, par ailleurs, va représenter un volume de plus en plus restreint, puisqu'on ne recrutera plus au statut à la SNCF.

TRAITER LE PRÉSENT EST UNE CONDITION INDISPENSABLE POUR BÂTIR LE FUTUR

En effet, obtenir cette garantie permet de :

- respecter ce qui a été décidé par la loi ;
- être renforcé pour négocier des droits positifs pour les cheminots contractuels d'aujourd'hui et de demain.

La CFDT revendique une réforme systémique qui permette de conserver ce qui a été garanti et de construire plus de justice et des droits nouveaux pour les contractuels (prise en compte de la pénibilité, effort sur les basses pensions, augmentation des salaires cotisables, etc.). ☺☺☺



CE QUE LA CFDT CHEMINOTS REVENDIQUE

1/ POUR LES AGENTS AU STATUT

- ☑ **La garantie de tous les droits et règles actuelles du personnel** affilié au régime spécial de retraite et embauché avant le 1^{er} janvier 2020, en préservant le mode de calcul, âge de départ, niveau des pensions ainsi que les droits issus des négociations de 2007-2008.
- ☑ **La création d'un droit d'option qui permettrait un basculement volontaire** du régime spécial vers le régime universel en prévoyant une conversion des droits acquis dans le régime spécial au sein du régime universel. La CFDT souhaite de la lisibilité et n'accepte pas de lâcher la proie pour l'ombre.

2/ POUR LES AGENTS CONTRACTUELS ACTUELS ET EMBAUCHÉS APRÈS JANVIER 2020

- ☑ **Assurer la redistribution des économies de cotisations** générées par l'arrêt du recrutement au statut (absence de cotisation T2 sur les nouveaux embauchés).
- ☑ **Redistribuer les économies** pour les augmentations salariales dans la branche ferroviaire (salaire de base plus ancienneté).
- ☑ **Redistribuer les économies** pour financer un dispositif de retraite complémentaire (PER, etc.).
- ☑ **Pénibilités :**
 - bonifications pour les métiers pénibles (niveau branche) ;
 - dispositifs de fin de carrière (niveau branche) ;
 - maintien des dispositifs négociés dans le GPF SNCF (fin de carrière).

- ☑ **Fixer dès maintenant l'agenda** et la méthode de négociation des droits des salariés contractuels (sujets, objectifs, délais, etc.).

3/ POUR TOUS LES SALARIÉS DE LA BRANCHE FERROVIAIRE

- ☑ **Extension du périmètre de l'actuelle CPRP SNCF** pour l'assurance maladie des salariés de la branche avec l'intégration du principe de solidarité intergénérationnelle (actifs-retraites).
- ☑ **La garantie de construire un nouveau régime de retraite** pour tous les salariés afin de supprimer les inégalités actuelles et intégrer les réalités du travail d'aujourd'hui et une retraite digne pour toutes et tous (pénibilité du travail sous toutes ses formes, travail des femmes, polypensionnés, situations individuelles, etc.).

ET LE CLIMAT SOCIAL ?

La CFDT Cheminots avait écrit une lettre ouverte à Jean-Pierre Farandou en demandant l'arrêt des restructurations, une véritable unité sociale, la réhumanisation des trains et des gares, etc. Les premières annonces du président Farandou vont dans le bon sens, mais maintenant il faut des actes ! La CFDT constate à ce stade une contradiction entre les réponses positives sur le point d'être données par la SNCF et un gouvernement qui se résigne au conflit en repoussant ses décisions à la mi-décembre. En 2019, il serait temps de préférer les engagements à la confrontation ! ●



POURQUOI LA CFDT NE S'EST-ELLE PAS ASSOCIÉE AU PRÉAVIS UNITAIRE DES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES ?

Si la CFDT partage un nombre important de revendications portées par les autres organisations syndicales, elle refuse de donner l'illusion aux cheminots que la réforme ferroviaire de 2018 pourrait être abrogée. La loi *Nouveau pacte ferroviaire* a définitivement fermé le recrutement au statut et le régime des retraites associé pour les futurs embauchés. Cette situation, ainsi que la transformation du Groupe et de la branche, nous impose de réinventer un modèle social qui soit porteur de nouveaux droits (meilleure prise en

compte des sujétions de dimanche, férié et nuits, 13^e mois, complémentaire santé pour tous, caisse de prévoyance, facilités de circulation universelles, titres-restaurant, chèques vacances, etc.). Des mesures existent pour améliorer le quotidien des cheminots.

LE PRÉAVIS DE GRÈVE DE LA CFDT EST UN APPEL D'URGENCE À LA NÉGOCIATION

Il appartient à ceux qui sont en capacité d'apporter des solutions de le faire. La CFDT refuse que la seule solution soit le conflit. Nous avons à construire ensemble la SNCF de demain et la CFDT s'y engage ! La CFDT restera ouverte à la négociation jusqu'au bout afin d'éviter le conflit. Si aucune réponse ne lui était apportée, elle assumerait toutes ses responsabilités et engagerait toutes les actions pour défendre les cheminots et obtenir satisfaction à ses revendications. ●

